

DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT AU TITRE DE L'AIDE A DOMICILE
LISTE DES PIECES A FOURNIR

- copie de l'agrément délivré par le Préfet ou d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil Départemental,
- attestation URSSAF précisant que vous êtes à jour de vos cotisations sociales, à ce jour,
- avis de situation au répertoire SIRENE,
- documents financiers N-2 et N-1 de la structure (bilans et comptes de résultats validés toutes activités et spécifiques),
- état détaillé du nombre d'heures d'interventions à domicile réalisées en N-2 et N-1 (**annexe 1 à compléter**),
- statuts de la structure,
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) en original,
- liste détaillée des communes d'interventions,
- tarifs proposés,
- état détaillé du personnel salarié (**annexe 2 à compléter**),
- engagement écrit sur le respect de l'article 2.2.1. de la convention d'Aide à Domicile qui précise "... La Structure s'engage à ne pas demander au bénéficiaire une contribution financière supérieure à celle prévue par le barème de participation du retraité défini par la CNAV...".
- document unique d'évaluation des risques professionnels,
- descriptif des moyens d'exploitation de la structure :
 - description des locaux,
 - moyens informatiques et logiciel(s) de gestion de l'activité,
 - horaires d'accueil du public, permanences téléphoniques...
- descriptif des modalités d'intervention auprès des personnes âgées :
 - suivi des bénéficiaires,
 - enquêtes de satisfaction,
 - gestion des réclamations,
 - continuité du service et suivi des interventions...

Pour les associations :

- récépissé de déclaration de création à la Préfecture.

Pour les entreprises :

- extrait Kbis,
- déclaration sur l'honneur par laquelle le(s) dirigeant(s) certifie(nt) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour l'une des infractions mentionnées à l'article 1er de la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles.

Ces documents doivent être transmis à :

CARSAT AQUITAINE - Service Action Sanitaire et Sociale
A l'attention de Charline PINEDE et Céline ZYDELCO
80 avenue de la Jallère
33053 BORDEAUX CEDEX

Ou par mail à : ass.convention@carsat-aquitaine.fr